

RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Décembre 2019

bulletin n° 5-2019

SOMMAIRE

Livres, revues...	p.2
La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022	p.3
Les rencontres nationales « jeunes en errance » 2019 ont eu lieu	p.4
Diplôme universitaire « Enfants et jeunes de la rue. Comprendre pour agir »	p.5

Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/>

Contact : francois.chobeaux@cemea.asso.fr

Des jeunes en errance construisent leurs repères grâce au chantier nature

Stephanie Stoll

La Gazette des communes n° 36/2482, 16-22 septembre 2019, p.45

Voici que les collègues de Lannion deviennent célèbres !

Le CCAS de Lannion et une association locale, la tribu de Tachenn, font vivre depuis quelques années une action de mobilisation originale avec des jeunes en grande dérive. Il s'agit de conduire un long chantier de réhabilitation d'un site forestier par des moyens les moins mécanisés-motorisés possible et d'en sortir du bois à vendre, de fabriquer à la main un kiosque et une passerelle... Une travailleuse sociale particulière, un bucheron particulier, un charpentier tout aussi particulier, un CCAS et une mairie qui portent, et ça marche.

Les habitués des rencontres annuelles du réseau Errance connaissent cette expérience, déjà présentée par Caroline Petit et Kevin Guegnard.

Trop cool la zone !

François Chobeaux

In dossier « Jeunesses de rue et à la rue », *Agora débats/jeunesses* n°83, 2019-3, p. 49-52.

Une construction romancée, sorte de micro-nouvelle proposant un dialogue entre un jeune en errance et son chien, à partir de mots, phrases, attitudes, recueillies durant le travail d'accompagnement et de recherche avec ces jeunes.

Jeunesses « de rue » et « à la rue »

Agora débats/jeunesse n° 83, 2019-3

La revue de sociologie de la jeunesse de l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire), estimable revue de vulgarisation de la recherche, propose un dossier thématique sur la rue. Sur le sujet de l'errance on retiendra trois textes, dont « Trop cool la zone » présenté au-dessus. Dans « Références plurielles à la rue dans les expressions numériques des jeunes sans domicile » (p. 89-109) Marianne Trainoir présente et compare les usages des réseaux sociaux numériques par deux populations de la rue rennaise : des jeunes locaux qui traînent, aux marges de la délinquance urbaine, et des jeunes qui se revendiquent de la zone. Chacune des populations est considérée et présentée comme homogène, ainsi essentialisée. Concernant les jeunes en errance, la bibliographie sous-jacente à la réflexion est limitée et peu à jour.

L'étude confirme que plus les réseaux sociaux réels sont forts, plus les réseaux sociaux numériques le sont également. Et comme les jeunes en errance ont peu ou pas de réels réseaux sociaux, leur expression numérique tombe largement dans le vide ou n'obtient que des réponses plates et brèves... comme dans la vraie vie.

D'autre part les questions techniques liées à la fracture numérique par absence de crédits de

connexion, oubli des codes, difficulté d'accès à des wifi gratuits, non maîtrise des pages d'accueil... sont ignorées.

Ce texte est sans intérêt pour la connaissance de ces jeunes ; il l'est partiellement pour une présentation de l'usage du numérique par certains d'entre eux.

« Grandir dans une chambre d'hôtel. Pourquoi l'espace public ne compense-t-il pas l'absence de chez soi ? » (p.111-124), Odile Macchi et Nicolas Oppenheim présentent les résultats d'une enquête menée auprès de familles hébergées en hôtel sur de longues durées, avec une attention particulière apportée à ce que font les adolescents. Les réflexions issues de ce travail portant sur les impossibles places à trouver dans l'espace public alors que des interdits majeurs de rencontre agissent dans l'espace privé-hôtelier sont facilement transférables à d'autres situations d'hébergement de longue durée en hôtel : MENA, Contrats Jeunes Majeurs...

Les adolescents en errance

Florent Cosseron et François Chobeaux

in *Médecine et santé de l'adolescent*, ouvrage coordonné par Priscille Girardin, Bernard Boudailliez et Philippe Duverger. Editions Elsevier Masson, 2019. P. 185-188

Ce volumineux ouvrage (480 pages) propose la synthèse des savoirs issus des pratiques des intervenants des Maisons des Adolescents, et des pratiques des intervenants du Diplôme d'Université « Médecine et santé des adolescents » (Excellent D.U. par ailleurs, tout à fait accessible à des travailleurs sociaux).

L'article « Errance », qui articule l'errance avec les dynamiques de fugues, croise les analyses socio-anthropologiques avec les acquis de la pédopsychiatrie, et les mêle avec les pratiques d'accueil et d'accompagnement aussi bien médicales qu'éducatives et sociales.

LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022

Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance, vient de présenter la « stratégie nationale » qu'il propose pour dépasser le malaise, les insatisfactions, les échecs et les interrogations liés à la façon dont la protection de l'enfance est mise en œuvre en France.

Ce travail n'est pas un élément de plus parmi les rapports récents (Conseil Economique, Social et Environnemental ; Assemblée Nationale) traitants de cette question, mais est présenté comme étant une synthèse de ces rapports articulée avec le produit de groupes de travail, de contributions institutionnelles et expertes, et d'une consultation citoyenne, Les associations de jeunes anciennement suivis par l'ASE ont été partie prenantes de ces consultations., ainsi que des jeunes actuellement suivis.

Le résultat est à la fois riche et décevant. Il est riche car l'état des lieux présenté est impitoyable : ça dysfonctionne à tous les étages. La prévention primaire fonctionne mal, d'importantes inégalités de

traitement des personnes existent selon les départements, ceci majoré dans les départements des outre-mers, les besoins de protection sont largement supérieurs aux possibilités de réponses, lesquelles sont souvent stéréotypées, les mineurs pris en charge ont clairement moins de chances sociales que les autres, il n'y a pas de coordination instituée entre le social, le médicosocial et la pédopsychiatrie... Tout y est.

Le problème est dans les réponses apportées. D'une part parce que depuis la décentralisation de l'action sociale et de la protection de l'enfance en 1986 l'Etat n'a plus de moyens forts d'intervention à part la production de lois de cadrage global (cf. la loi de 2016) et de possibles incitations financières. Et les préfetures sont dans l'incapacité d'apprécier la qualité des schémas départementaux de protection de l'enfance faute de cadres qualifiés et de volontés fortes d'intervention sur ceux-ci. Le problème est aussi que les départements voient les crédits du social augmenter chaque année d'un taux directeur indexé sur l'inflation, alors que les effets de la crise sociale font que le nombre de personnes à aider s'est développé beaucoup plus fortement. D'où, à propos d'errance, la fermeture pour raison économique d'actions de prévention spécialisée et de Contrats Jeunes Majeurs qui ne sont que des actions « possibles » au titre de la loi.

Le problème plus concret de ce travail est qu'il renvoie assez systématiquement à des groupes de travail thématiques dont la composition et les échéances sont bien floues la responsabilité de l'élaboration et du suivi de mesures concrètes, se cantonnant à l'énonciation de positions et de volontés générales.

Enfin, s'agissant de la prise en compte des prémices de l'errance dans le cadre des fugues institutionnelles, de l'effet ravageur des ruptures institutionnelles de placements, de l'accueil inconditionnel de mineurs en rupture, du chambardement nécessaire à apporter dans la routine des mesures de protection successives, de l'inadaptation des dispositifs d'aide à l'insertion... on attendra la production des groupes de travail. Mais soyons rassurés, les examens de santé seront renforcés pour la petite enfance et des passerelles ASE-préparation aux Grandes Ecoles vont être créées. Grande satisfaction !

Le document complet est accessible :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_-_strategie_nationale_de_prevention_et_protection_de_l'enfance_vf.pdf

LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2019 ONT EU LIEU

Nous étions au total 85, représentant 37 équipes différentes venues de France, Suisse et Belgique. Les collègues strasbourgeois ont efficacement accueilli tout le monde avec café et pâtisseries à volonté, plans commentés et conseils touristiques éclairés...

Les Actes sont prévus pour les premiers mois de l'année 2020.

Deux groupes de travail, groupes de partage de pratiques sont proposés pour l'année 2020 :

- Comment aller vers les « invisibles » dans la rue, ceux qui ne se montrent pas comme SDF

démonstratifs : les sortants d'ASE ou fugueurs, les jeunes déclassés, les mineurs étrangers discrets...Un atelier tenu durant les rencontres a commencé à travailler sur ce sujet.

- Comment s'appuyer sur des activités, des pratiques partagées, pour construire et renforcer le lien ? TAPAJ, atelier cuir, jardin coopératif, chantier forestier... Là aussi des équipes se sont repérées et ont commencé à partager.

La démarche proposée : les équipes intéressées se signalent à françois.chobeaux@cemea.asso.fr, et des « groupes-internet » sont constitués.

DIPLOME UNIVERSITAIRE « ENFANTS ET JEUNES DE LA RUE. COMPRENDRE POUR AGIR »

L'édition 2020 de cet excellent D.U. porté par le samusocial International avec l'université Paris-Descartes aura lieu en quatre séquences de cinq jours de mars à juin.

Comprendre les situations des enfants et jeunes vivant en rue (mineurs non accompagnés, mineurs isolés, jeunes en errance) en rupture de vie familiale et en situation d'exclusion sociale, pour agir dans l'interdisciplinarité (médicale, psychologique, sociale, éducative, juridique) avec des méthodes d'accompagnement individualisé : tels sont les objectifs de cette formation de 100 heures, dispensée en interaction constante avec des expériences et pratiques professionnelles multi-pays.

Cette formation s'adresse aux professionnels et futurs professionnels (d'intervention, de coordination, de direction) des secteurs de la protection de l'enfance et de l'action contre l'exclusion tant en France qu'à l'international. Elle est accessible à toute discipline au niveau bac +3 (avec dérogations possibles pour des diplômés professionnels), en statut étudiant ou en statut salarié avec financement au titre de la formation continue.

Programme complet sur <http://www.samu-social-international.com/site/d-u-enfants-et-jeunes-de-la-rue/>

Date limite d'inscription, le 1er Février 2020.

Pour des informations administratives sur les inscriptions, contacter : inscription.dudiu.biomed@scfc.parisdescartes.fr

Pour des informations pédagogiques, contacter Delphine Laisney, responsable des enseignements : d.laisney@samu-social-international.com